

# OBSERVATOIRE RÉGIONAL ÉNERGIE BIOMASSE ET GAZ À EFFET DE SERRE

01/08/2022

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE VERSION N°2

## GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

## SUIVI DE LA FILIÈRE HYDRAULIQUE



### SOMMAIRE

SYNTHÈSE DES INFORMATIONS

MÉTHODOLOGIE

LEXIQUE

*Ce document est élaboré par l'AREC dans le cadre des travaux de l'Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre de Nouvelle-Aquitaine (OREGES).*



## SYNTHÈSE DES INFORMATIONS

### SOURCES

- Agences de l'eau : données techniques sur les centrales hydrauliques
- DREAL : données techniques et administratives sur les installations hydrauliques
- DDT : données techniques sur les centrales hydrauliques
- SDES : données techniques et de production énergétique à l'échelle communale
- Gestionnaires de réseaux électriques : données sur le parc et la production énergétique

### ÉCHELLE GÉOGRAPHIQUE DE RÉCEPTION DES DONNÉES

Données à l'installation, à l'échelle communale

### FRÉQUENCE DE RÉCEPTION DES DONNÉES

- Agences de l'eau, DREAL, DDT, SDES : tous les ans
- Gestionnaires de réseaux :
  - Données du parc : tous les trimestres
  - Données de production énergétique : tous les ans

### ÉCHELLE GÉOGRAPHIQUE DE DIFFUSION DES DONNÉES DU SUIVI

Echelles territoriales de l'échelle de l'installation à l'échelle régionale

### FRÉQUENCE D'ACTUALISATION DES DONNÉES DU SUIVI

- Données du parc : tous les trimestres
- Données de production : tous les ans pour l'année N-1

### VALORISATION DE L'INFORMATION

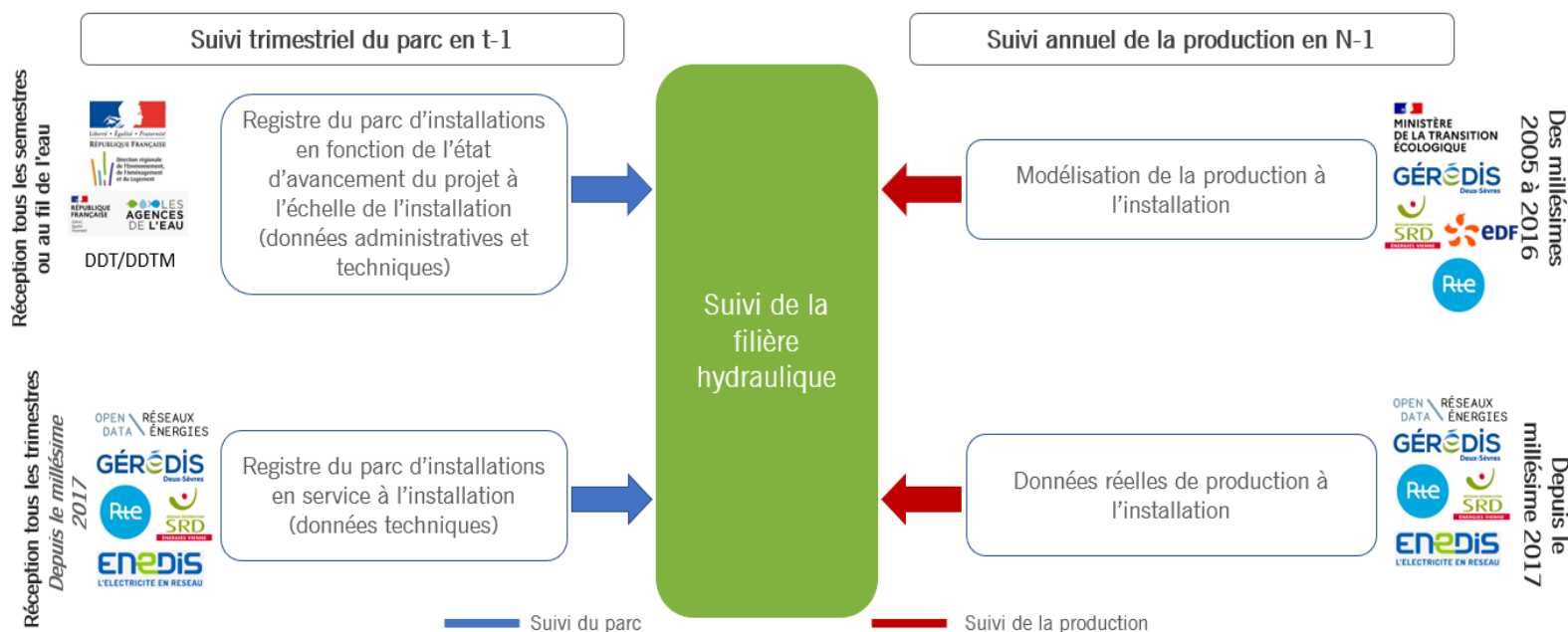
- Site de datavisualisation de l'observatoire OREGES AREC Nouvelle-Aquitaine
- Publication annuelle « chiffres clés énergie et gaz à effet de serre en Nouvelle-Aquitaine ».
- Diagnostics territoriaux et appui aux territoires
- Terristory®



## MÉTHODOLOGIE

Le suivi du parc d'installations et de la production énergétique des installations de la filière hydraulique est réalisé depuis le millésime 2005. L'ensemble des informations sur le parc, la puissance installée et l'énergie produite sont disponibles sur le site de datavisualisation de l'Observatoire Régional de l'Energie, de la biomasse et des Gaz à Effet de Serre (OREGES) de l'AREC Nouvelle-Aquitaine.

### SYNTHÈSE GRAPHIQUE



### DONNÉES ET INDICATEURS PRODUITS

Le suivi annuel de la filière réalisé par l'observatoire permet la production d'informations à l'échelle de chaque installation en Nouvelle-Aquitaine :

- Données techniques sur le parc :
  - Le nombre d'installations
  - La commune d'implantation
  - L'année de mise en service
  - Le type de barrage : éclusé, au fil de l'eau, lac, ...
  - Le type de centrale : micro, mini, petite ou grande centrale
  - La puissance installée (MWc)
- Production électrique par installation en GWh
- Production électrique normalisée par installation en GWh



## MÉTHODOLOGIE

### DISPONIBILITÉ DES DONNÉES ET HISTORIQUE

Les informations sur le parc éolien régional sont disponibles depuis le millésime 2005 :

- Les données de la DREAL, des DDT, des Agences de l'eau, du SDES et des gestionnaires de réseaux électriques disponibles depuis le millésime 2005. Ces sources fournissent les données techniques (voir **DONNEES ET INDICATEURS PRODUITS**) du parc et de la production énergétique à différentes échelles en fonction du millésime.
- L'évolution de la fourniture des données des gestionnaires de réseaux avec accès en open data depuis 2017 permet de fournir une donnée de production réelle par installation depuis le millésime 2017.

### SOURCE(S) MOBILISÉ(ES)

Le suivi du parc de la filière hydraulique est réalisé à partir :

- Des données administratives et techniques, selon l'état de fonctionnement des centrales, issues des dossiers d'instruction de la DREAL, des DDT, notamment Lot-et-Garonne, Dordogne, Pyrénées-Atlantiques, Corrèze et Haute-Vienne, des agences de l'eau et du SDES. Ces données sont fournies à l'échelle de la commune.
- Des données techniques à l'installation pour l'ensemble du parc en service (puissance installée, date de mise en service de l'installation, et gestionnaire de réseaux associé) issues du registre national des installations de production et de stockage d'électricité (Agence ODRE) disponible depuis 2017 pour le millésime 2005.

Le suivi de l'énergie produite par la filière est réalisé à partir :

- Pour les millésimes allant de 2005 à 2016 : des données départementales de production énergétique fournies par le SDES et par les gestionnaires de réseaux sous forme de tableaux récapitulatifs.
- Depuis le millésime 2017 : des données réelles de production à l'installation pour l'ensemble du parc en service disponible en open data (registre national des installations de production et de stockage d'électricité (Agence ODRE)).
- Des données réelles de production à l'échelle départementale pour l'ensemble du parc en service disponible en open data (registre national des installations de production et de stockage d'électricité) depuis le millésime 2008

### FRÉQUENCE D'ACTUALISATION DES DONNÉES

L'actualisation des données du parc est réalisée chaque année N pour l'année en cours. L'actualisation des données de production énergétique se fait chaque année pour l'année de production N-1.

### EXPLOITATION ET PRODUCTION DES INFORMATIONS



L'actualisation du suivi du parc éolien se fait chaque semestre à partir des sources de données suivantes :

- Les données d'instruction de la DREAL, des DDT et des agences de l'eau donnent une information détaillée sur le parc de centrales hydrauliques en fonction de l'état de maturité du projet (arrêté ou en service).
- Les données du registre national des installations de production et de stockage de l'électricité recensent l'ensemble des informations des gestionnaires de réseaux d'électricité et livrent une information exhaustive sur l'ensemble du parc en service.

Ces informations permettent de disposer d'un suivi du parc sur l'année en cours à partir de données réelles et à l'installation.

L'actualisation du suivi de la production énergétique se fait chaque année en fin d'année N pour l'année de production N-1, à partir des données suivantes :

- Des millésimes 2005 à 2016 : la production énergétique annuelle est modélisée à partir des données départementales transmises par les gestionnaires de réseaux et par le SDES. Ces données départementales sont ventilées à l'installation en fonction de la puissance théorique de fonctionnement de chaque installation au cours de l'année de production.
- Depuis le millésime 2017 : le suivi de la production énergétique annuelle se fait à l'installation à partir des données réelles présentes dans le registre national des installations de production et de stockage d'électricité.
- Depuis le millésime 2017, le suivi de la production énergétique annuelle se fait à l'installation à partir des données réelles présentes dans le registre national des installations de production et de stockage d'électricité. Ces données réelles sont ensuite calées à partir des données annuelles départementales des gestionnaires de réseaux. Une modélisation peut être nécessaire dans le cas où la donnée n'est pas disponible ou jugée aberrante par rapport à la production annuelle observée pour la filière. Cette modélisation étant faite à l'échelle de l'installation, celle-ci se fait à partir de la production départementale annuelle, de la puissance départementale installée et de la puissance installée de l'installation.

Dans le cadre du calcul de l'indicateur de part de la production d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale, une production d'énergie hydraulique normalisée doit être calculée. L'utilisation de la production normalisée permet d'atténuer les effets des variations climatiques des filières éolienne et hydraulique dans le calcul de l'indicateur. D'après la Directive européenne 2009/28/CE (Cf. Annexe II), la production hydraulique normalisée se calcule par une moyenne de la production d'énergie annuelle sur les 14 ou le nombre d'années précédant l'année N pour laquelle les données relatives à la puissance et à la production sont disponibles (c.à.d une moyenne sur 15 ans).



## MÉTHODE DE RESTITUTION DE L'INFORMATION

Les informations sont restituées selon la méthode bottom-up : de l'échelle communale à l'échelle régionale.

## VALORISATION

Les données issues du suivi de la filière des biocarburants sont valorisées :

- Dans les bilans produits par l'AREC, aux échelles régionale et départementales ;
- Sur le site de datavisualisation de l'OREGES ;
- Dans les diagnostics territoriaux réalisés en partenariat avec les collectivités locales ;
- Terristory®

## LEXIQUE

**DREAL** : Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**DDT** : Direction Départementale des Territoires

**ODRE** : Open Data Réseaux Energies

**SDES** : Services de la Données et des Etudes et Statistiques



L'Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat (AREC) a pour missions l'observation et le suivi des politiques de transition énergétique et d'économie circulaire en région Nouvelle-Aquitaine. Elle intervient dans les domaines suivants : **énergie** (production et consommation, énergies renouvelables), **émissions de gaz à effet de serre**, **ressources** (biomasse...) et **déchets**.

60 rue Jean-Jaurès  
CS 90452  
86011 Poitiers Cedex  
**05 49 30 31 57**  
[info@arec-na.com](mailto:info@arec-na.com)  
[www.arec-nouvelleaquitaine.com](http://www.arec-nouvelleaquitaine.com)  
[@AREC\\_NA](https://twitter.com/AREC_NA)